

COMMUNE D'ODARS
AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Aliénation d'une partie du Chemin Rural n° 107 dit d'En Combes

Création d'une nouvelle portion de la Voie Communale n° 5 dite de Bergues

Par arrêté du 22 août 2017, le Maire d'ODARS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :

- L'aliénation d'une partie du Chemin Rural n° 107 dit d'En Combes
- La création d'une nouvelle portion de la Voie Communale n° 5 dite de Bergues

A cet effet, Monsieur Patrick TARDIEU a été désigné comme Commissaire Enquêteur.

Les enquêtes se dérouleront pendant 15 jours consécutifs, du **23 SEPTEMBRE AU 07 OCTOBRE 2017 inclus**.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'ODARS, du mardi au vendredi de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes disponibles en mairie ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'ODARS - 16, allée des Pyrénées - 31450 ODARS ; celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

- Samedi 23 septembre de 9 h à 12 h (1^{er} jour de l'enquête)
- Samedi 07 octobre de 9 h à 12 h (dernier jour de l'enquête).

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'ODARS aux jours et heures habituels d'ouverture.

LE MAIRE

P.ARSEGUEL

